

Bachelier : sage-femme

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 28 Accompagner les familles dans le respect des règles dé			
Ancien Code	PAMI3B28SF	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CASF3280		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	72 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Nicolas FONTAINE (fontainen@helha.be) Benjamin BOUILLIEZ (bouilliezb@helha.be) Sandrine MATHOT (mathots@helha.be) Claire POTTIEZ (pottiezc@helha.be) Emmanuel NICOLAS (nicolase@helha.be)		
Coefficient de pondération	50		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette UE constitue un temps d'arrêt, de réflexion et de prise de recul par rapport à la pratique professionnelle. Elle vise à faire réfléchir les étudiants sur les dilemmes éthiques qu'ils ont pu rencontrer lors de leurs stages et à trouver des solutions adaptées à chaque situation problématique.

Le cours apporte un éclairage éthique, déontologique et légale sur les progrès médicaux actuels en lien direct avec la pratique des sages femmes. Il nécessite également d'effectuer des liens avec les différents cours pour avoir une approche globale des situations.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle

- 1.1 1. Participer au développement de ses apprentissages
- 1.3 3. Développer son identité professionnelle

Compétence 2 Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires

- 2.1 1. Respecter la législation, les réglementations, la déontologie propre à sa formation et à l'exercice de la profession
- 2.2 2. Pratiquer une démarche éthique

Compétence 3 Participer à la gestion humaine, matérielle et administrative

- 3.2 2. Collaborer avec les différents intervenants de l'équipe pluridisciplinaire

Compétence 7 Assurer une communication professionnelle envers les bénéficiaires et l'entourage professionnel

- 7.1 1. Transmettre oralement et/ou par écrit les données
- 7.2 2. Utiliser les techniques de communication adaptées au contexte rencontré
- 7.3 3. Développer la relation d'aide

Compétence 8 Conceptualiser un processus de recherche scientifique dans le domaine d'expertise des sages-femmes

- 8.1 1. Développer une réflexion sur sa pratique en vue de l'améliorer sur base des données probantes

Acquis d'apprentissage visés

Acquis d'apprentissage terminaux visés :

L'étudiant fonde ses stratégies d'apprentissage, d'intervention et d'accompagnement dans le respect des règles

déontologiques, éthiques et légales

Au terme du cours, l'étudiant sera capable :

- d'effectuer une démarche éthique, déontologique, légale complète concernant un dilemme professionnel.
- d'effectuer une recherche sur un problème d'éthique professionnelle en englobant les autres disciplines concernées par le sujet.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAMI3B28SFA	Ethique et bioéthique	12 h / 1 C
PAMI3B28SFB	Droit	18 h / 1 C
PAMI3B28SFC	Législation sanitaire et sociale et organisation sanitaire	12 h / 1 C
PAMI3B28SFD	Protection juridique de la mère et de l'enfant - Protection	18 h / 1 C
PAMI3B28SFE	Anthropologie	12 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 50 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAMI3B28SFA	Ethique et bioéthique	10
PAMI3B28SFB	Droit	10
PAMI3B28SFC	Législation sanitaire et sociale et organisation sanitaire	10
PAMI3B28SFD	Protection juridique de la mère et de l'enfant - Protection	10
PAMI3B28SFE	Anthropologie	10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales

obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. En cas de note inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne arithmétique pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
2. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR(fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont il est question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités).

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadrimestre (septembre), pour (ou les) activité(s) d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, Z, PR ou FR : il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage
- une note de 10/20 ou plus : il voit cette note partielle maintenue pour la période d'évaluation de septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'UE)
- une note inférieure à 10/20 : il doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage. Si l'étudiant ne représente pas cette partie, il aura un PP à l'activité d'apprentissage qui sera ensuite porté à la note de l'UE.

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS mis en ligne sur les valves de connectED/Examens

5. Cohérence pédagogique

En intégrant les différents savoirs, les étudiants peuvent développer une compréhension approfondie et nuancée des exigences légales et éthiques, ce qui les prépare à exercer leur profession de manière responsable et éthique.

En combinant l'enseignement de l'éthique et de la législation, le programme offre une formation holistique qui prépare les étudiants à faire face aux défis complexes de leur future carrière. Cela favorise une approche intégrée et réfléchie

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier : sage-femme

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Ethique et bioéthique			
Ancien Code	15_PAMI3B28SFA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CASF3281		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Nicolas FONTAINE (fontainen@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

La bioéthique cherche à établir un cadre de "bonnes pratiques morales" pour l'encadrement des recherches médicales et des avancées technologiques.

Elle pose des questions fondamentales sur la dignité humaine, le respect de l'intégrité du corps et l'équité sociale. Elle vise à trouver un équilibre entre le progrès scientifique et les valeurs éthiques, afin d'améliorer la condition humaine tout en prévenant les dérives.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

- Approfondir les principes et démarches éthiques appliqués aux soins obstétricaux et périnataux.
- Développer une capacité de réflexion éthique autonome et collective.
- Analyser des situations cliniques complexes à travers différents courants éthiques.
- Réaliser un travail de groupe sur un sujet d'éthique obstétricale.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

1. Rappel des principes éthiques fondamentaux
2. Démarches d'application de l'éthique dans les soins
3. Enjeux éthiques spécifiques en obstétrique et périnatalité
4. Travail de groupe : réflexion éthique sur un sujet obstétrical

L'enseignant se réserve le droit de modifier ou de compléter cette liste en fonction des besoins et des opportunités.

Démarches d'apprentissage

Cours participatifs

Dispositifs d'aide à la réussite

disponibilité de l'enseignant

Sources et références

Nguekeu Nguekeu, S. Y. (2018). Pratique de l'éthique clinique et bioéthique par le personnel soignant : Universitaires Européennes.

Autres sources consultables sur ConnectED

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

PPT

Vidéos et documentaires

Ces documents, seuls, ne suffisant pas à la maîtrise du cours, une bonne prise de notes en classe est indispensable.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Présentation d'un travail de groupe en classe

Consignes

Choisir un sujet parmi une liste proposée.

Analyser le sujet à travers les principes éthiques et les courants philosophiques. Utilisation des outils éthiques au choix de l'étudiant

Présentation orale avec support visuel + remise du support écrit lors du dernier cours .

maîtrise minimale :

Respect des consignes de rédaction

Maîtrise du français

Respect de la date de remise des travaux

Bonne utilisation des notions de cours

Respect des norme APA pour les références dans le corps du texte et bibliographie

Un non-respect d'un de ces critères entraîne une note inférieure à 8/20 à l'AA

en cas de non validation au Q2 : amélioration individuel du travail de groupe au Q3

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exm	100	Trv	100

Exm = Examen mixte, Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales

obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. En cas de note inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne arithmétique pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités

d'apprentissage composant l'UE).

2. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR(fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont il est question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités).

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadrimestre (septembre), pour (ou les) activité(s) d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, Z, PR ou FR : il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage
- une note de 10/20 ou plus : il voit cette note partielle maintenue pour la période d'évaluation de septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'UE)
- une note inférieure à 10/20 : il doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage. Si l'étudiant ne représente pas cette partie, il aura un PP à l'activité d'apprentissage qui sera ensuite porté à la note de l'UE.

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS mis en ligne sur les valves de connectED/Examens

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier : sage-femme

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Droit			
Ancien Code	15_PAMI3B28SFB	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CASF3282		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	18 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Benjamin BOUILLIEZ (bouilliez@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Au cours de sa formation, l'étudiant(e) sage-femme sera confronté(e) à de nombreuses situations conflictuelles et questionnantes, tant en milieu hospitalier qu'extra-hospitalier. Ces situations impliquent souvent des enjeux éthiques, juridiques et professionnels qui nécessitent une compréhension claire du cadre légal dans lequel s'inscrit la pratique de la maïeutique.

Le cours de droit du bloc 3 vise à permettre à l'étudiant(e) de se situer en tant que professionnel(le) de la santé, en s'appuyant sur les prescrits légaux et réglementaires qui encadrent la profession de sage-femme.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

- 1: S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle
- 2: Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires

Décrire l'organisation du système judiciaire belge, notamment la pyramide de la justice.

Expliquer le rôle et les compétences de la justice de paix, du tribunal de police, des tribunaux de première instance, du tribunal du travail et du tribunal de l'entreprise.

Comprendre le fonctionnement de la procédure d'appel et ses implications.

Présenter la spécificité et les missions de la cour d'assises.

Identifier les juridictions compétentes selon les situations rencontrées dans la pratique professionnelle.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Pyramide de la justice

Justice de paix

tribunal de police

Tribunaux de première instance

Tribunal du travail

Tribunal de l'entreprise

L'appel

La cours d'assise

L'enseignant se réserve le droit de modifier ou de compléter cette liste en fonction des besoins et des opportunités.

Démarches d'apprentissage

Prise de notes
analyse d'articles
brain storming
séances de questions-réponses

Dispositifs d'aide à la réussite

disponibilité de l'enseignant

Sources et références

références communiquées au cours

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

power point
articles

4. Modalités d'évaluation

Principe

examen écrit

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales

obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. En cas de note inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne arithmétique pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

2. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR(fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont il est question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités).

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadrimestre (septembre), pour (ou les) activité(s) d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, Z, PR ou FR : il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage
- une note de 10/20 ou plus : il voit cette note partielle maintenue pour la période d'évaluation de septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'UE)
- une note inférieure à 10/20 : il doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette

activité d'apprentissage. Si l'étudiant ne représente pas cette partie, il aura un PP à l'activité d'apprentissage qui sera ensuite porté à la note de l'UE.

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS mis en ligne sur les valves de connectED/Examens

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier : sage-femme

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Législation sanitaire et sociale et organisation sanitaire			
Ancien Code	15_PAMI3B28SFC	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CASF3283		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Sandrine MATHOT (mathots@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'étudiant(e) sage-femme sera confronté(e) durant sa formation à de nombreuses situations en milieu hospitalier et/ou extra-hospitalier. Le cours de principes d'administration, de gestion et d'économie de la santé du bloc 3 va permettre à l'étudiant(e) de se situer en tant que professionnel de la santé dans une structure socioéconomique, de connaître les organes politiques, économiques et administratifs qui régissent le système des soins de santé.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Identifier et expliquer les normes hospitalières belges relatives au pôle mère-enfant.

Comprendre le cadre politique et réglementaire applicable à la gestion des soins de santé et des hôpitaux en Belgique.

Classifier les normes hospitalières en collaboration avec le formateur et les pairs.

Concevoir un projet de création d'une maternité conforme aux normes et au cadre politique étudiés.

Appliquer des méthodes de pédagogie active pour mobiliser les savoirs dans un contexte pratique.

Démontrer créativité et rigueur dans la conception du projet.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- 1) Les grandes théories, l'organisation scientifique du travail.
- 2) Transposition des théories scientifiques au milieu hospitalier et principalement au service de maternité
- 3) Réflexivité autour du nursing global intégré
- 4) Politique hospitalière: les textes de la loi spéciale ainsi que la loi de financement relatifs à la 6 ème réforme de

l'état

(moniteur Belge 31-01-2014)

5) Les normes hospitalières liées à la maternité, la salle de naissance, le MIC et le NIC

6) Création d'un pôle mère-enfant respectant le cadre politique (évaluation certificative)

7) l'identité professionnelle

L'enseignant se réserve le droit de modifier ou de compléter cette liste en fonction des besoins et des opportunités.

Démarches d'apprentissage

Lecture guidée des textes réglementaires et des normes hospitalières belges.

Exposés interactifs du formateur pour contextualiser le cadre politique et juridique.

Utilisation de pédagogies actives : brainstorming, étude de cas, simulation de gestion hospitalière.

Dispositifs d'aide à la réussite

disponibilité de l'enseignant

Sources et références

Sources consultables sur ConnectED

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Supports postés sur connected

Ces documents, seuls, ne suffisant pas à la maîtrise du cours, une bonne prise de notes en classe est indispensable.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Travail écrit individuel à poster sur ConnectED le 1er jour de la session

Consignes et grilles postés sur connected.

si AA non validée au Q2, Travail écrit individuel à améliorer à poster sur ConnectED le 1er jour de la session

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Trv	100	Trv	100

Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS mis en ligne sur les

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier : sage-femme

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Protection juridique de la mère et de l'enfant - Protection			
Ancien Code	15_PAMI3B28SFD	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CASF3284		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	18 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Claire POTTIEZ (pottiez@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'ActAp permet aux étudiant·es de se positionner dans l'accompagnement holistique des grossesses dites « à risques psycho-sociaux ».

Ce cours vise à doter les futur·es sages-femmes de repères juridiques essentiels pour comprendre et défendre les droits de la mère et de l'enfant tout au long du parcours périnatal. À travers l'étude de situations concrètes, il sensibilise aux enjeux de la protection juridique dans des contextes de vulnérabilité.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

À l'issue du cours, l'étudiant·e sera capable de :

Décrire la responsabilité et le rôle de la sage-femme dans l'accompagnement des personnes (futures mères, couples, familles) présentant ou susceptibles de présenter des grossesses à risques psycho-sociaux.

Situer la place et la mission de la sage-femme au sein des différentes structures et dispositifs dédiés à la prise en charge de ces situations.

Mobiliser de manière pertinente et adaptée les connaissances théoriques et pratiques acquises au cours de sa formation pour analyser et intervenir efficacement dans des situations concrètes liées aux risques psycho-sociaux.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Notions essentielles (santé familiale, publique et communautaire, promotion de la santé des femmes, déterminants de santé spécifiques, inégalités sanitaires liées au genre, stéréotypes liés au genre, OMD/ODD en lien avec la santé des femmes, place et rôle de la SF...)

- Abord de différentes thématiques : grossesses à risques psycho-sociaux

L'enseignant se réserve le droit de modifier ou de compléter cette liste en fonction des besoins et des opportunités.

Démarches d'apprentissage

Pédagogie du projet

Dispositifs d'aide à la réussite

Accompagnement personnalisé

Sources et références

Communiqués aux cours

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Cas cliniques donnés aux cours

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont à disposition sur la plateforme L'enseignant se réserve le droit de modifier ou de compléter cette liste en fonction des besoins et des opportunités.

Ces documents, seuls, ne suffisant pas à la maîtrise du cours, une bonne prise de notes en classe est indispensable.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS mis en ligne sur les valves de connectED/Examens

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier : sage-femme

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Anthropologie			
Ancien Code	15_PAMI3B28SFE	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CASF3285		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Emmanuel NICOLAS (nicolase@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le cours vise à bousculer les préjugés issus de la « sociologie spontanée » pour amener les étudiants à adopter une posture d'apprentissage continu dans la rencontre avec leur patientèle et à réfléchir aux enjeux politiques du « gouvernement des corps ».

Objectifs / Acquis d'apprentissage

L'étudiant sera capable :

- d'analyser les faits sociaux comme des systèmes de relations multi causales
- d'argumenter à propos de la notion de » race » humaine et du « darwinisme social »
- d'identifier les grands jalons de la pensée anthropologique
- d'explorer les limites de la croyance en une « nature humaine » universelle
- de comprendre les enjeux politiques de la gestion sanitaire

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Module 1: INTRODUCTION AU COURS D'ANTHROPOLOGIE: HISTOIRE DE LA PENSÉE SOCIO-ANTHROPOLOGIQUE

Module 2: INTRODUCTION A L'ANTHROPOLOGIE DE LA SANTE : biopouvoir, sexualité, naissance, maladie et mort

Le contenu sera basé sur des recherches concrètes et contemporaines pour argumenter leur ancrage socio-historique/

Les thématiques de "Violence dans le soin", de "Précarité", de "Rapports de genre" et de l'Exil seront des axes de formation.

L'enseignant se réserve le droit de modifier ou de compléter cette liste en fonction des besoins et des opportunités.

Démarches d'apprentissage

Cours ex-cathedra et démarche réflexive autour de la sexualité et du genre, la naissance, la maladie et la mort dans les sociétés étudiées par les anthropologues en s'appuyant sur des recherches engagées sur le terrain.

La posture de "clinicien chercheur" sera le fil conducteur pour engager une production de savoirs.

Dispositifs d'aide à la réussite

Séance questions -réponses à la demande de l'étudiant

Sources et références

René Frydman, Myriam Szejer La Naissance: histoire, cultures et pratiques d'aujourd'hui, Albin Michel, 29 septembre 2010

Journet, O. (1993). Didier Fassin, Pouvoir et maladie en Afrique—Anthropologie sociale dans la banlieue de Dakar. Préface de A. Zempléni. Sciences Sociales et Santé, 11(2), 140-142.

Autres Communiqués aux cours

Trémon, A-C. (2024) Anthropologie contemporaine. Armand Colin

Thomas, C. (2022) Sage-femme, gardienne de l'eutocie? Approche anthropologique du savoir faire des sages-femmes. Erès

Autres sources consultables sur ConnectED

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Présentation Power Point, articles scientifiques postés sur connected

Ces documents, seuls, ne suffisant pas à la maîtrise du cours, une bonne prise de notes en classe est indispensable.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Production d'un travail écrit : production d'une recherche au départ d'un récit avec une personne concernée par une problématique choisie et validée par l'enseignant, analyse du récit et mobilisation de concepts pour analyser le récit, structuration sous forme d'un article à visée scientifique à poster le premier jour de la session.

Si AA non validée au Q2 : amélioration du travail au Q3

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Trv	100	Trv	100

Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales

obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. En cas de note inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne arithmétique pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

2. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence)

ou FR(fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont il est question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités).

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadrimestre (septembre), pour (ou les) activité(s) d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, Z, PR ou FR : il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage
- une note de 10/20 ou plus : il voit cette note partielle maintenue pour la période d'évaluation de septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'UE)
- une note inférieure à 10/20 : il doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage. Si l'étudiant ne représente pas cette partie, il aura un PP à l'activité d'apprentissage qui sera ensuite porté à la note de l'UE.

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS mis en ligne sur les valves de connectED/Examens

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).